



Passeron-passeron pas ? Morsures des chiens de protection sur les randonneurs. La fermeté du procureur

Publié par Jean Eymar le mar, 25/01/2022 - 07:18



Extraits de l'article...

Préoccupé et déterminé. Ce sont les sentiments issus de notre entretien avec Florent Crouhy, le procureur de la République de Gap, c'est-à-dire du département des Hautes-Alpes.

Alors à défaut d'audience solennelle publique comme le veut la tradition judiciaire chaque mois de janvier, nous avons fait un point complet avec le procureur et entre autre sur le sujet délicat des chiens de protection après le procès "historique" de cet automne.

En effet, et parmi les faits marquants de l'année judiciaire écoulée et probablement de l'année à venir, celui des morsures des chiens de protection plus particulièrement des Patous sur ceux qu'ils font de la randonnée en montagne.

Le procès de l'éleveur de Ceillac condamné pour ne pas avoir bien géré ses chiens a fait grand bruit comme on le sait. Le procureur confirme sa fermeté en la matière même si il rappelle que sur 30 affaires de morsures 28 ont été classées sans suites.